

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-09-112
Séance du 24 septembre 2025

Objet : Cession de véhicules et accessoires municipaux à la société ALCOPA

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	5	8

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 septembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Michèle **FOND-THURIAL**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Maxime **COUSTON** procuration à J-Y CHAPELET, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. MUCCIO, Nicole **SAGE** procuration à P. BERTHOMIEU, Michel **SELLENS** procuration à C. ROUX, Olivier **WIRY** procuration à G. SANCHEZ

Conseillers municipaux absents : Jean Christian **REY**, Christian **SUAU**, Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Thierry **VINCENT**

Secrétaire de séance : Jean Christian **REY**

Objet : Cession de véhicules et accessoires municipaux à la société

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.2211-1 et L.2221-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2241-1 et L.2122-21,

Considérant que certains véhicules communaux et accessoires ne correspondent plus aux besoins de la commune ou se trouvent économiquement irréparables, et doivent être immobilisés ou réformés,

Considérant l'offre de rachat de véhicules communaux formulée par la société ALCOPA, dont le siège social est situé 13 rue Madeleine Michelis à Neuilly-sur-Seine (92200),

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 10 septembre 2025,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la cession de l'ensemble des véhicules et accessoires listés ci-dessous à la société ALCOPA, aux prix indiqués dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Immatriculation	Marque	Modèle	Kilométrage	Valorisation Alcoba	Observations
CD-264-EA	Fiat	Doblo Cargo	124 644	500 €	
AP-439-PE	Nissan	Primastar	148 020	1 500 €	
BX-569-DY	Renault	Master Fourgon	134 714	5 500 €	
Saleuse Acometis				300 €	
TOTAL				7 800 €	

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer les certificats de cession des véhicules,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ces biens.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELLE

